# Ô Banî Salamah ! Restez dans vos demeures ! Vos traces seront inscrites ! Restez dans vos demeures ! Vos traces seront inscrites !

Jâbir (qu'Allah l'agrée) relate : « Les Banî Salamah envisagèrent de déménager près de la mosquée. Lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) apprit cela, il leur dit : " J'ai entendu dire que vous vouliez emménager près de la mosquée ? Ils répondirent : Effectivement, ô Messager d'Allah ! Il dit alors : Ô Banî Salamah ! Restez dans vos demeures ! Vos traces seront inscrites ! Restez dans vos demeures ! Vos traces seront inscrites ! " Et dans une autre version : " Pour chaque pas, un degré ! " »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî de manière similaire - Rapporté par Muslim]

Les [membres de la tribu des] Banî Salamah envisagèrent de déménager, et quitter leurs demeures situées loin de la mosquée, afin de s'établir à un endroit plus proche de celle-ci. Mais, le Prophète (sur lui la paix et le salut) répugna à ce que Médine soit en partie désertée (comme on le trouve dans la version d'Al-Bukhârî). Il souhaitait, au contraire, que Médine soit peuplée et qu'elle s'élargisse, de sorte à ce que les musulmans impressionnent les hypocrites et les mécréants. Il leur demanda : « J'ai entendu dire que vous vouliez emménager près de la mosquée ? Ils répondirent : Effectivement, ô Messager d'Allah ! Il dit alors, à deux reprises : Restez dans vos demeures ! Vos traces seront inscrites ! » Et il leur apprit qu'ils gagnaient, pour chaque pas, un degré ou une bonne action. Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Ceux d'entre vous qui ont la plus grande récompense sont ceux dont les demeures sont les plus éloignées [de la mosquée]. » Les gens demandèrent : « Ô Abâ Hurayrah ! Pourquoi cela ? » Il leur répondit : « Car les pas sont plus nombreux ! » Rapporté par Mâlik dans : « Al-Muwaṭṭâ ». Ainsi, plus la maison d'une personne est éloignée de la mosquée, plus cette personne gagne de degrés et plus elle perd de péchés. Notons que ce mérite n'est accessible que pour celui qui fait les ablutions chez lui de manière complète puis se rend à la mosquée, en marchant, sans utiliser de véhicule. Ceci est vrai, que ses pas soient nombreux ou qu'ils le soient moins. Pour chaque pas, on lui écrit deux choses : on l'élève d'un degré et on lui efface un péché. Un homme faisant partie des Compagnons relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l'un d'entre vous fait correctement ses ablutions, puis sort pour se rendre à la mosquée, Allah lui inscrit alors une bonne action à chaque fois qu'il lève le pied droit et Il lui efface un péché à chaque fois qu'il pose le pied gauche. Maintenant, à chacun de voir s'il veut se rapprocher ou s'éloigner. » Rapporté par Abû Dâwud. Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Cette nuit, mon Seigneur m'est venu sous la plus belle des formes - je pense qu'il a dit : pendant mon sommeil - et Il m'a dit : « Ô Muḥammad ! Sais-tu de quoi débat la plus haute assemblée ? » J'ai répondu : « Oui ! Ils débattent sur les expiations et les degrés ! » Il a dit : « Et sais-tu que sont les expiations et les degrés ? » J'ai alors répondu : « Rester à la mosquée après la prière, marcher vers la prière en groupe et faire les ablutions

correctement malgré les difficultés. » Rapporté par Ahmad. Ceci nous montre que l'obtention des degrés dépend des éléments suivants : 1 - Être en état de pureté lorsqu'on part pour la mosquée. 2 - Espérer la récompense divine, car le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Les actes ne dépendent que des intentions et chacun sera rétribué selon son intention. » (Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim). 3 - Ne pas avoir l'intention de se rendre ailleurs qu'à la mosquée. 4 - S'y rendre en marchant et ne pas utiliser de véhicule, sauf pour une excuse valable. Si quelqu'un a une bonne raison pour cela, alors il n'y a pas de mal à ce qu'il se rende à la mosquée en voiture. De même, un pas est compté lorsque la roue de la voiture fait un tour, puisque quand la roue a fait un tour, chacune des parties de sa surface touche le sol, puis quitte le sol pour ne le toucher de nouveau qu'au tour suivant. Ceci est semblable au fait de lever le pied du sol pour le poser de nouveau. Si quelqu'un a une excuse, alors il n'y a aucun mal à ce qu'il se rende à la mosquée en voiture. Un des mérites du fait de se rendre à la mosquée en marchant réside aussi dans le fait qu'Allah inscrit les pas à l'aller et au retour.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3713